



14 août 2013

M. Rob Pitt
Directeur environnemental, LabradorSPAN,
GX Technology Canada
20, croissant Duntara,
St. John's (T.-N.-L.)
A1E 5Z1

Monsieur,

Objet : Levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D dans la zone du plateau continental du Labrador, 2013-2015, par GX Technology Canada Ltd. Évaluation environnementale

L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné les renseignements relatifs à l'évaluation environnementale concernant le programme proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques dans la zone extracôtère du Labrador, tel que décrit dans les documents *Évaluation environnementale du projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D, 2013-2015*, (LGL, 2013a) *LabradorSPAN de GXT; Réponses de l'évaluation environnementale aux commentaires sur l'examen de l'évaluation environnementale concernant le projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D dans la zone du plateau continental du Labrador, de 2013 à 2015, de GX Technology Canada Ltd.* (GXT, LGL et Sikumiut, 14 juin 2013); *Réponses de l'évaluation environnementale aux commentaires sur l'examen de l'évaluation environnementale concernant le projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D dans la zone du plateau continental du Labrador, de 2013 à 2015, de GX Technology Canada Ltd.* (GXT et LGL, 26 juillet 2013); et *Évaluation des incidences environnementales de l'utilisation de flûtes sismiques de 12 km pour un projet de levés marins 2D LabradorSPAN 2013 de GX Technology's* (GXT 29 July 2013). Le C-TNLOHE a terminé sa détermination fondée sur l'évaluation environnementale du projet. Une copie de notre décision est jointe à titre d'information.

Le rapport d'évaluation environnementale, ses addenda et les documents à l'appui, tels que mentionnés ci-dessus, décrivent le projet de manière suffisamment détaillée et fournissent une évaluation acceptable des effets potentiels du projet sur l'environnement. Nous avons examiné cette information et les conseils des organismes consultatifs de l'Office, et nous avons déterminé que le projet proposé, suivant l'application des mesures d'atténuation, n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Au moment de la présentation de demandes d'autorisation ultérieures liées au programme dans la zone du projet, GX Technology Canada devra fournir des renseignements au C-TNLOHE. Ces renseignements doivent décrire les activités proposées, confirmer que les activités du programme proposées s'inscrivent dans la portée du programme précédemment évalué et indiquer si, avec ces renseignements, les prévisions de l'EE restent valables. De plus, GX Technology Canada doit fournir des renseignements concernant la gestion adaptative des

exigences de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) dans les activités du programme (par exemple, l'introduction de nouvelles espèces ou d'un habitat essentiel à l'annexe 1; des mesures d'atténuation supplémentaires; la mise en œuvre de stratégies de rétablissement et/ou de plans de surveillance). S'il y a des changements dans la portée ou si de nouveaux renseignements qui peuvent modifier les conclusions de l'EE sont rendus disponibles, alors une EE révisée sera requise au moment de présenter la demande d'autorisation et/ou de renouvellement.

Il est recommandé que les conditions suivantes soient annexées aux autorisations accordées par le C-TNLOHE dans le cadre du programme de levé sismique, tel que décrit dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus :

Pour les programmes sismiques :

- *L'exploitant met en œuvre ou fait mettre en œuvre l'ensemble des politiques, pratiques, recommandations et procédures de protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans l'Évaluation environnementale du projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D, 2013-2015, (LGL, 2013a) LabradorSPAN de GXT; Réponses de l'évaluation environnementale aux commentaires sur l'examen de l'évaluation environnementale concernant le projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D dans la zone du plateau continental du Labrador, de 2013 à 2015, de GX Technology Canada Ltd. (GXT, LGL et Sikumiut, 14 juin 2013); Réponses de l'évaluation environnementale aux commentaires sur l'examen de l'évaluation environnementale concernant le projet proposé de levés sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D dans la zone du plateau continental du Labrador, de 2013 à 2015, de GX Technology Canada Ltd. (GXT et LGL, 26 juillet 2013); et Évaluation des incidences environnementales de l'utilisation de flûtes sismiques de 12 km pour un projet de levés marins 2D LabradorSPAN 2013 de GX Technology's (GXT 29 July 2013).*
- *L'exploitant, ou ses entrepreneurs doivent arrêter le réseau de canons à air sismiques si un mammifère marin ou une tortue de mer figurant sur la liste des espèces **en péril** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est observé dans la zone de sécurité pendant les procédures d'augmentation progressive et lorsque le réseau est actif. La zone de sécurité doit avoir un rayon d'au moins 500 m, mesuré à partir du centre du ou des bulleurs.*
- *Au plus tard le 31 janvier 2014, l'exploitant soumettra au C-TNLOHE un rapport décrivant les progrès, y compris les effets environnementaux potentiels et la mise en œuvre de mesures d'atténuation à son programme sismique 2D pour 2013. Ce rapport inclura des copies, entre autres, des rapports de l'agent de liaison des pêches et de l'observateur des mammifères marins qui ont été réalisés pendant le programme.*

Si vous avez des questions sur le document ci-joint, ou si vous souhaitez discuter du processus d'examen de l'évaluation environnementale, vous pouvez me joindre au 709 778-4232 ou à eyoung@cnlopb.nl.ca.

Cordialement,

Original signé par Darren Hicks pour Elizabeth Young

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

Pièce jointe
c. c. D. Burley